



WOLUWE-SAINT-LAMBERT
encore plus exceptionnelle !



Nous nous investissons avec passion pour VOTRE qualité de vie à Woluwe-Saint-Lambert !



Michaël LORIAUX, Julie Van GOIDSENHOVEN-BOLLE, Philippe JAQUEMYNS, Fabienne HENRY, Eric BOTT, Isabelle MOLENBERG, Olivier MAINGAIN, Michèle NAHUM, Gregory MATGEN, Jacqueline DESTRÉE-LAURENT, Xavier LIÉNART, Ariane CALMEY, Françoise CHARUE, Joseph VRANKEN, Pierre-Alexandre de MAERE d'ÆRTRYCKE, Anne DRION du CHAPOIS, Jacques MELIN, Delphine DE VALKENEER, Aurélie MELARD, Quentin DEVILLE, Francine BETTE, Jean-Jacques VANDELDE, Sonia BEGYN, Adelaïde de PATOUL, Jérémie ERKAN, Nathalie RIABICHEFF, Charles SIX, Marie-Jeanne PETI MPANGI, Jean ULLENS DE SCHOOTEN, Joëlle CHANTRY, Alain ARNOULD, Laila ANBARI, Francis MATTHYS, Symela TSAKIRI, Thierry WANTENS, Marie PEETERS, Emmanuel van der PLANCKE.

> Enseignant, indépendant, employé, fonctionnaire, bénévole dans le domaine humanitaire, juriste, ingénieur, étudiant, infirmière, médecin, commerçant, citoyen actif dans le secteur associatif, architecte, créateur de PME, facteur, ressortissant européen, passionné par les arts, musicien amateur, bricoleur, fou de jardinage, sportif, défenseur des animaux, militant pour la protection de l'environnement, parent, grand-parent, ... les candidats de la liste du Bourgmestre représentent toutes les catégories d'habitant de notre commune

> 19 femmes - 18 hommes

> 8 candidats de moins de 36 ans dont 3 de moins de 30 ans, la plus jeune candidate a 21 ans

> 20 candidats DéFI - 13 candidats « Indépendance libérale-Woluwe-Saint-Lambert » - 4 candidats indépendants

> 9 membres du collège + 14 conseillers communaux sortants + 14 nouveaux candidats issus de la société civile

En savoir plus sur le bilan de la mandature 2012-2018 et sur les candidats :

 listedubourgmestre-wstl.be

Rejoignez-nous :

 [woluwelb](#)  [woluwelb](#)

Mesdames, Messieurs,
Chères Woluwéennes, chers Woluwéens,

Ce 14 octobre, vous déciderez de l'avenir de Woluwe-Saint-Lambert. Par notre précédente publication, la **Liste du bourgmestre** vous a présenté le bilan de son travail à la tête de la commune ces six dernières années. Je remercie les habitantes et les habitants qui nous ont fait part de leur satisfaction, de leurs encouragements et, plus encore, de leurs propositions pour préserver et renforcer le caractère exceptionnel de notre commune.

Je vous demande de renouveler votre confiance à la **Liste du bourgmestre** en lui accordant une majorité de vos suffrages, ce qui permettra de garantir l'efficacité et la cohésion de la gestion communale.

Comme vous le savez, les élus de la **Liste du bourgmestre** et moi-même n'avons jamais considéré que votre confiance nous dispensait de poursuivre le dialogue avec tous les habitants, tout au long d'une mandature communale. Avec tous les candidats, je m'engage à renforcer ce dialogue direct. Vous en aurez la preuve à la lecture de nos propositions.

Nous avons plus que jamais la volonté de faire en sorte que Woluwe-Saint-Lambert soit cette commune où il est agréable de vivre et de bénéficier de services de qualité et diversifiés. La sécurité participe aussi à la qualité de vie dans notre commune. Nous continuerons à donner à la zone de police Montgomery les capacités pour mener avec efficacité ses missions. La protection des espaces verts, la lutte contre toutes les formes de pollution et les nuisances, la maîtrise de la mobilité sont des politiques privilégiées dans notre commune. Nous les poursuivrons avec encore plus de détermination et nous prendrons de nouvelles initiatives.

Au-delà de la gestion de l'espace public et des services communaux, il y a une dimension encore plus fondamentale de la politique que nous avons toujours voulue pour notre commune : préserver les liens sociaux et avoir une attention particulière pour celles et ceux qui sont confrontés aux aléas de la vie ou atteints par des mesures d'exclusion, voire de discrimination, décidées notamment par d'autres niveaux de pouvoir. La commune est très souvent le dernier recours pour préserver la dignité de vie de chaque citoyen. C'est dire que nous avons l'enthousiasme et la volonté pour que Woluwe-Saint-Lambert soit encore plus exceptionnelle. A vous de dire, ce 14 octobre, si vous le voulez avec les candidats de la **Liste du bourgmestre**.

Je vous remercie de votre confiance.



Olivier MAINGAIN
Bourgmestre

Olivier Maingain,
Votre Bourgmestre

UNE COMMUNE ENCORE PLUS CITOYENNE

Woluwe-Saint-Lambert est, à l'initiative de son bourgmestre **Olivier MAINGAIN**, la **première commune** à avoir adopté un Code communal de la participation des citoyens. La **Liste du bourgmestre** veut aller encore plus loin dans cette volonté d'associer le plus grand nombre des citoyens à la gestion de la commune et à ses projets importants.

LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Soutenir des projets citoyens

Le renforcement du Code communal de la participation en y incluant l'obligation d'inscrire au budget de la commune, chaque année, un montant minimum de 200.000 € pour réaliser des projets d'aménagement, d'économie circulaire ou de solidarité présentés par des groupements de citoyens. Le code communal de la participation fixera une procédure d'appels à projets, de sélection et de contrôle de leur exécution en veillant à faire rapport devant le conseil communal mais aussi devant l'ensemble des citoyens.

> La création d'un **Conseil de la vie associative** où seront représentées les associations locales actives. Il aura pour mission de donner aux autorités communales un avis préalable sur les projets de soutien à la vie associative locale.

> Œuvrer ensemble pour le développement durable

L'élaboration de la Charte communale du développement durable en associant les citoyens, conformément au Code communal de la participation. Cette Charte amplifiera l'Agenda 21 qui fixe les objectifs de développement durable, et en déclinera les mesures d'exécution par période de 3 ans. L'évaluation en sera faite en concertation avec tous les citoyens.

> L'organisation, au moins une fois par an, dans chacun des 7 quartiers de notre commune, d'une **réunion entre les citoyens et le gestionnaire de quartier** (fonctionnaire communal ayant la responsabilité de la coordination de l'entretien du quartier) et de ses équipes.

Potager Hof ten Berg





Potager Timermans

> **La communication plus personnalisée des informations communales.** À cette fin, toute publication communale pourra être envoyée par courriel aux destinataires qui en auront exprimé la demande. Cette version numérisée sera à la fois bénéfique à l'environnement en réduisant la consommation de papier et aux finances communales en réduisant le coût budgétaire qui en résulte.

> **La diffusion de l'essentiel de l'information communale dans d'autres langues** que le français et le néerlandais (allemand, anglais, espagnol, italien, ...).

> Le développement du **Forum interculturel** qui permet d'associer les habitants qui n'ont pas la nationalité belge à la vie communale et de pouvoir les informer.



ÉCHEVINE

Famille, action sociale, seniors, égalité des chances, personnes handicapées



Isabelle **MOLENBERG**



Salle du conseil communal

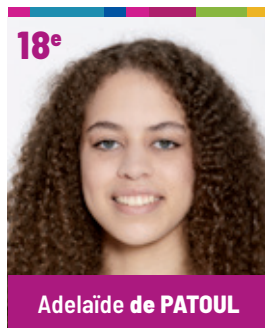
> La commande, la transmission d'un plus grand nombre de documents administratifs et la réservation des salles communales (fêtes, sports, ...) par l'intermédiaire d'un **guichet électronique unique**.

> **L'introduction des demandes de permis d'urbanisme et/ou de permis d'environnement par voie électronique**, quand c'est la commune qui est compétente pour recevoir ces demandes. Dès qu'elles auront été déclarées complètes par l'administration communale, elles pourront être consultées sur le site internet de la commune, sans attendre la mise en œuvre des mesures de concertation prévue par la loi régionale. Ce qui renforcera la transparence de l'information dans ces matières qui concernent un grand nombre d'habitants.

> **La publication sur le site internet** de la commune des décisions définitives du Collège et du Conseil, dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée. Les propositions de délibération du Conseil communal seront également publiées.

> **La diffusion en direct de la séance du conseil communal** sur le site internet de la commune.

La **Liste du bourgmestre** s'engage à donner toute sa force à la **démocratie participative** et tout son sens à une **information claire, complète et rapide** pour que tous les citoyens puissent suivre la gestion de la commune en direct.



DES MANDATAIRES COMMUNAUX AU SERVICE DE LA POPULATION



Notre gestion communale s'est toujours distinguée par une **exigence de rigueur et d'honnêteté**. Depuis que la **Liste du bourgmestre** gère notre commune, il n'y a jamais eu de scandale car elle fait sienne cette belle formule de l'éminent professeur Maurice-André Flamme, professeur à l'ULB, qui vécut longtemps dans notre commune : « **Les pouvoirs sont des devoirs** ». Les mandataires sont donc au service de la population et leurs rémunérations doivent être publiques et fixées soit par la loi, soit par délibération publique du conseil communal. Sur le site internet de la commune les rémunérations de tous les mandataires communaux sont déjà publiées. Mais nous voulons encore aller plus loin.

LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Des mandataires éthiques !

L'élaboration, dès le début de la mandature communale, d'un code communal de l'éthique des mandataires communaux. Ce code prévoira notamment des règles strictes afin de prévenir tout conflit d'intérêt entre l'exercice d'un mandat public et des activités professionnelles ou privées susceptibles d'avoir une influence sur la gestion communale.

> La publication, chaque année, non seulement des montants des rémunérations des mandataires communaux mais aussi du **rapport de la gestion des institutions communales** dont ils ont la responsabilité (Collège et Conseil, Conseil de l'action sociale, conseil d'administration des différentes ASBL communales, représentation dans les intercommunales).



CONSEILLÈRE
COMMUNALE

20^e



Ariane CALMEYN

30^e



Symela TSAKIRI

> Toutes ces délibérations seront publiées, in extenso, sur le site internet de la commune car ce moyen de communication offre la garantie d'une information complète, essentielle à la population.

> Avant même que la loi régionale le prévoie, à la demande expresse de **DéFI**, le bourgmestre, les échevins et la présidente du CPAS de notre commune se sont vus **interdire toute rémunération pour l'exercice de mandats associés** à l'exercice de leurs compétences (représentation dans les ASBL ou des organismes communaux...).

> Réponse à ceux qui n'ont pour seul argument que de tenter de semer le doute

Homme de parole, le bourgmestre **Olivier MAINGAIN** a pris l'engagement de ne plus se présenter aux élections fédérales ou régionales pour être député, si les électeurs de notre commune lui renouvellent leur confiance comme bourgmestre. Votre choix sera dès lors le sien !

LA FISCALITÉ MAÎTRISÉE À L'AVANTAGE DES HABITANTS

La **Liste du bourgmestre** s'était engagée à ne pas augmenter la pression fiscale globale à charge des habitants de notre commune. Grâce à une **gestion saine des finances communales**, à laquelle veille **Xavier LIENART**, échevin des Finances, elle a fait encore mieux en **diminuant le montant des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques** et en plaçant notre commune dans le trio de tête des 19 communes bruxelloises pour sa **fiscalité la plus basse sur le revenu cadastral**. Elle a aussi supprimé la redevance communale sur la délivrance de certains documents administratifs, la part communale pour la délivrance des cartes d'identité pour les jeunes de moins de 12 ans et celle des passeports pour les jeunes de moins de 18 ans.

> Pour autant que les autorités supérieures (gouvernement fédéral ou régional) n'imposent pas aux communes de nouvelles charges dont le coût budgétaire serait de plus en plus élevé, la **Liste du bourgmestre** a la volonté de poursuivre son effort de maîtriser les dépenses communales, en dégagant des bonis, en vue de **diminuer la pression fiscale globale** sur les revenus des habitants de notre commune.



Preuve de la bonne gestion financière au cours de la mandature :

8 9 Millions € de réserves financières ont été engrangées !

LA LISTE DU BOURGEMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> La fiscalité communale pour préserver le pouvoir d'achat des habitants

Le maintien de Woluwe-Saint-Lambert dans le trio de tête des communes bruxelloises dont la fiscalité locale est la plus basse tant pour les additionnels au précompte immobilier (2700) que pour ceux à l'impôt des personnes physiques (IPP). Nous nous engageons à diminuer les additionnels communaux à l'IPP en tendant, par étape progressive, à 5,5 % (taux communal actuel 5,7 %, moyenne régionale 6,42 %).

> **La diminution progressive du montant de la part communale** pour la délivrance des cartes d'identité ou des passeports au bénéfice de tous les habitants, sans distinction d'âge.

> L'application des montants minima, prévus par la réglementation régionale, pour la délivrance des cartes de stationnement, sans majoration de ce montant par la commune.

> **Le refus d'instaurer toute taxe qui frapperait l'activité économique** des commerces de proximité, localisés dans les quartiers, pour y préserver leur présence et leur diversité (pas de taxe sur les enseignes, sur la force motrice, sur les surfaces commerciales).

> Une dette maîtrisée malgré d'importants investissements au bénéfice des habitants

Entre 2012 et 2017, malgré des investissements soutenus qui ont permis d'augmenter les actifs immobilisés de la commune de l'ordre de 17 millions €, l'endettement financier est resté globalement stable à 70 millions €

	31/12/2012	31/12/2017	Résultat 2017-2012
Actifs immobilisés (investissements)	194.537.198	211.360.476	+ 16.823.278
Dettes à plus d'un an	64.268.636	64.832.279	
Dettes à maximum un an	5.998.997	5.282.512	
Total endettement financier	70.267.633	70.114.792	-152.841

ÉCHEVIN

Budget, finances,
enseignement
néerlandophone et
bibliothèque néerlandophone,
relations avec la communauté
néerlandophone, relations
avec les citoyens de la
périphérie bruxelloise
informatique

13^e



Xavier LIÉNART

LA SÉCURITÉ : UN TRAVAIL DE PROXIMITÉ ET UNE EXIGENCE DE CIVISME



Un nouveau commissariat place Carnoy - UCL

Tous les experts le disent : **la police de proximité est la plus efficace pour prévenir et réprimer la délinquance** et les incivilités qui perturbent au quotidien la vie du citoyen. Malgré la diminution des moyens budgétaires donnés aux zones de police par le gouvernement fédéral Michel (MR) – Jambon (NVA), le bourgmestre **Olivier MAINGAIN**, a veillé à augmenter la contribution budgétaire de la commune au financement de la zone de police. Mieux, elle assume, sur budget propre, l'engagement d'inspecteurs de police pour renforcer la sécurité sur le campus de l'UCL et des Cliniques universitaires Saint-Luc, très fréquenté par nos habitants et personnes extérieures.

Cet effort budgétaire important a aussi permis de compléter le cadre des inspecteurs de quartier : ils n'étaient que 12 au début de cette mandature communale, ils sont aujourd'hui 19. Ils seront bientôt 20 et le cadre sera ainsi complet.



VOTRE NOUVEAU COMMISSARIAT DE POLICE

Les conditions de travail et d'accueil dans l'actuel commissariat de police (rue François Debellder) ne répondent plus aux standards exigés, notamment de sécurité. Maintenant que la zone de police Montgomery a pu déterminer le plan de gestion de son patrimoine immobilier, **la construction du nouveau commissariat** pourra être relancée. Son implantation sera choisie en concertation avec les habitants.

POUR PRÉSERVER LES MISSIONS DE PROXIMITÉ DE LA POLICE, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

- > L'organisation chaque année, dans les 7 quartiers de la commune, d'une **rencontre entre les habitants et leur(s) inspecteur(s) de quartier** et les gardiens de la paix. Ces rencontres systématisées permettront aux services de sécurité de connaître de manière encore plus approfondie les attentes et les souhaits des habitants.
- > L'amplification de la **lutte contre les incivilités** qui dégradent l'espace public. À cet égard, une nouvelle campagne de prévention et de répression sera menée dans les semaines à venir.
- > La poursuite du **déploiement des caméras de surveillance** dans l'espace public, notamment par l'augmentation de caméras mobiles pour faire face à des circonstances particulières ou à des demandes exprimées par les habitants.

SOUTENIR LES VICTIMES

- > L'**information renforcée aux victimes** d'actes de délinquance quant à l'état des

enquêtes menées par les services de police, pour autant que le Procureur du Roi l'autorise. En effet, pour prévenir le sentiment d'injustice que trop de victimes ressentent à la suite d'actes de délinquance, il convient de renforcer la communication à propos de la réalité du travail assumé par les services d'enquête.

- > Le lancement d'une campagne, à l'initiative du service communal de la prévention, pour mieux **informer les victimes de leurs droits et des procédures à suivre en justice** ou auprès de certains services. En effet, il est trop souvent constaté que ces victimes se sentent démunies après avoir subi des actes d'agression.
- > La création, si possible en partenariat avec des associations privées, d'un **lieu d'accueil pour les personnes menacées dans leur intégrité**, souvent des femmes et des enfants.



CONSEILLÈRE
COMMUNALE,
CONSEILLÈRE
DE POLICE

8^e



Delphine DE VALKENEER



EN SÉCURITÉ SUR NOS ROUTES

> La sécurité routière : aussi une question de civisme

Le comportement de certains usagers de la route est révélateur souvent du respect qu'ils ont – ou non – des personnes et, plus particulièrement, des plus faibles.

Des nouvelles campagnes d'information et de prévention – et, si nécessaire, de répression – seront menées sur le mode « **Quand les enfants font la leçon aux parents** » car le rappel à la loi par les enfants est la meilleure manière d'apprendre aux parents à la respecter.

> Ces dernières années, beaucoup d'aménagements ont été réalisés afin de donner toute leur signification aux « zones 30 », notamment aux abords des écoles. La **Liste du bourgmestre** entend poursuivre dans cette voie car le respect du code de la route et la limitation de la vitesse contribuent à la qualité de vie et à la sécurité dans tous les quartiers. Les cyclistes sont également soumis à cette exigence.



15^e

CONSEILLER
COMMUNAL,
CONSEILLER DE
POLICE

Quentin DEVILLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE TOUTES LES POLITIQUES COMMUNALES

Apprécier la qualité de vie dans notre commune ne doit pas être un privilège réservé à quelques-uns mais, au contraire, un avantage partagé par tous les habitants. Le développement durable d'une commune est bien plus que la protection de l'environnement. **Gregory MATGEN**, échevin de l'environnement, met tout en œuvre pour que cet objectif de bien-être vise à garantir la dignité de vie pour chacun, les chances du développement personnel et la qualité de l'environnement au sens le plus large. Les politiques sociales, environnementales, culturelles, éducatives et sportives,

menées depuis plusieurs années par la **Liste du bourgmestre**, concourent à cet objectif de bien-être de la population.

Nous proposons l'élaboration, en concertation avec les citoyens, de la **Charte locale du développement durable** qui déterminera des objectifs précis par période de trois ans. L'ambitieux programme de l'« Agenda 21 » local a déjà fait l'objet d'une évaluation par des groupements d'habitants et servira de base à son élaboration.

POUR LA QUALITÉ DE VOTRE ENVIRONNEMENT, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> « L'éco-quartier Saint-Lambert »

A la suite du projet d'éco-quartier Schuman-Charville en cours de réalisation, la **Liste du bourgmestre** a la volonté de lancer un deuxième projet d'éco-quartier. Son périmètre sera défini en concertation avec les citoyens mais il devrait inclure le territoire s'étendant de la place Saint-Lambert à la chaussée de Roodebeek, de la rue Vervloesem au boulevard de la Woluwe.

L'objectif de cet éco-quartier visera, notamment, la rénovation ou **création de nouveaux espaces verts** – parc Saint Lambert, parc des Iles d'Or. Un plan spécifique de mobilité sera établi pour réduire la pression du trafic de transit dans certaines voiries. Les voiries seront réaménagées pour y réserver une place plus importante aux modes de déplacement doux, notamment dans la rue Saint Lambert et la chaussée de Roodebeek. On veillera à établir un équilibre harmonieux des fonctions urbanistiques. Des investissements seront réalisés pour lutter contre les inondations... Nous baptisons ce nouveau projet « **Eco-quartier Saint-Lambert** ».



ÉCHEVIN

Nature, environnement, développement durable et bien-être animal, politique énergétique, relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles

5^e



Gregory MATGEN



Hof ter Musschen

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES CITOYENNES RESPECTUEUSES DE LA PLANÈTE

> L'appui, notamment logistique, aux initiatives des comités de quartier et groupements de citoyens pour leurs projets de développement durable (zone de compostage, potager collectif, groupe d'achat solidaire, installation de ruches, repair café, donnerie...).

> **Le soutien aux démarches citoyennes** visant à réduire les déchets, par exemple par la création d'un label pour les commerces qui favorisent les comportements « zéro déchets », la mise en place d'un système de partage d'objets entre habitants, ou encore l'encouragement à l'utilisation de langes recyclables...



**Emmanuel
van der PLANCKE**

> Le maintien, voire le renforcement, **des primes encourageant les bonnes pratiques environnementales** (pour l'achat d'un fût de compostage, l'installation de capteurs solaires, l'installation ou la rénovation d'un système de récupération de l'eau de pluie, la végétalisation des toitures plates...).

> La poursuite de la politique d'**augmentation du nombre de parcelles biologiques** communales à cultiver, menée depuis 2013.

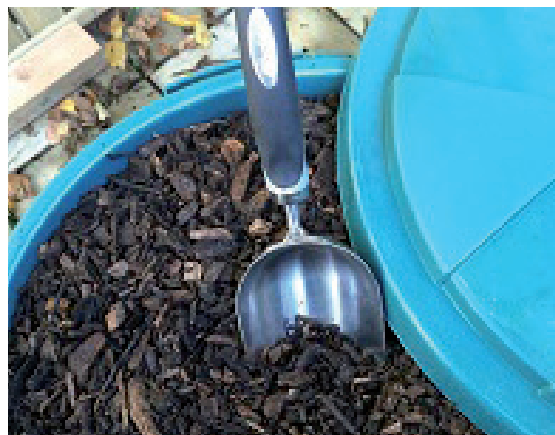
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FIL CONDUCTEUR DE LA POLITIQUE COMMUNALE

> Une communication renforcée à propos des actions menées par les habitants et les services communaux concourant à la politique du développement durable, notamment par la création d'une **carte interactive des initiatives** situées sur le territoire de notre commune.

> La poursuite de la **sensibilisation au respect de l'environnement** lors des différentes manifestations communales, notamment en accordant une plus grande importance au village du développement durable organisé tous les deux ans à l'occasion des Fêtes romanes.



Potager Hof ten Berg



Compost Prékelinden

> Lors des achats et des investissements de la commune faire, le choix de produits et de matériaux constitués de matières premières recyclées afin de **soutenir l'économie circulaire**.

> Le recours encore plus accru aux services fournis par des **entreprises d'économie sociale** dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS

> L'élaboration d'un **bilan carbone** des émissions de gaz à effet de serre produites par les bâtiments et d'un plan d'action pour les réduire.

> La poursuite des investissements visant à **réduire la consommation énergétique** des bâtiments communaux et du charroi communal.

> La limitation de l'impact énergétique des documents informatiques stockés sur les serveurs par la mise en place d'un programme de « **sobriété numérique** ».

> La **déminéralisation des cours de récréation** et la **création de potagers** ou de vergers didactiques dans les écoles seront poursuivies.

AGIR CONTRE LES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

> La mise en œuvre du **plan communal de lutte contre le bruit** en tenant compte des observations et propositions formulées par les habitants lors de la consultation organisée en 2017. La zone de police renforcera ses contrôles des chantiers les plus bruyants et des motos aux moteurs trafiqués.

> Le **soutien actif aux groupements d'habitants** qui s'opposent à des projets qui portent atteinte à la qualité de leur environnement, notamment le placement d'antennes gsm ou autres en des lieux inappropriés. A cet égard, la collaboration efficace entre le Collège et le comité de quartier des peintres (Tytgat, Laudy, Slegers, Cambre, ...) est exemplaire et a forcé l'opérateur mis en cause à abandonner son projet.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES VERTS

> La mise en valeur du patrimoine naturel et de sa biodiversité, notamment par la **réhabilitation des zones vertes et humides de la vallée de la Woluwe**.

PRÉSERVER LES SITES NATURELS

> **Ferme aux oies, parc Saint-Lambert, vallon Chapelle-aux-Champs.** Le Collège a pu mener à bien la négociation avec la Poste belge pour acquérir le terrain dont elle était propriétaire avenue des Îles d'Or et l'inclure dans le projet du nouveau parc communal. Nous avons la volonté d'acquérir la propriété des terrains formant les sites de la Ferme aux oies, du Vallon (avenue Chapelle-aux-Champs), du parc Saint-Lambert (partie privative à l'arrière du Shopping). L'objectif est clair : préserver et réhabiliter ces sites naturels qui sont autant de « poumons verts » dans les quartiers.

> La rénovation du **parc des Sources**, notamment par la remise en état des berges et la rénovation de certains sentiers (le financement de la Région est nécessaire).

> La mise en œuvre de la **promenade verte** dans le quartier du **Val d'Or** et la réhabilitation de l'espace vert dans la partie inférieure du site.

> La continuité de la **rénovation du parc de Roodebeek**. Grâce à son classement imminent comme site régional protégé, la commune bénéficiera du soutien financier de la Région pour la rénovation des talus et leur végétalisation.

> La poursuite de la **réhabilitation des espaces verts de quartier** : par exemple la place de la Fleur de Blé, la place Verheyleweghen, Grange aux Dîmes, Kleinenberg, avenue du Rêve, les ronds-points Anne de Bretagne, Pauwels/Bastin...

> Le réaménagement paysager des espaces verts des quartiers **Capricorne et Hof-ten-Berg** pour favoriser leur biodiversité.

> La réhabilitation et la protection de l'espace vert « **Neerveld/Athénée royal** » dès la fin de l'occupation provisoire des pavillons scolaires.

> L'intégration de la gestion de l'espace vert de l'**avenue du Yorkshire** dans la promenade verte pour que cet espace soit mieux entretenu et, si les propriétaires privés de cet espace l'acceptent, son transfert soit à la Région, soit à la commune.



> La poursuite du programme ambitieux de renforcement du **maillage vert**, notamment par la déminéralisation de l'espace public lorsque la configuration des lieux le permet et la plantation d'arbres ou de végétations : par exemple, pour le tronçon de la chaussée de Roodebeek compris entre la place **Verheyleweghen et le chemin des Deux-Maisons**, le tronçon compris entre la **Place du Sacré Cœur et la rue de l'église Saint-Lambert, la rue Saint-Lambert, l'avenue Montald...**

> **La création de deux nouvelles promenades sur les rives gauche et droite de la Woluwe**

Sur la rive gauche, une promenade reliant la ferme urbaine Hof ten Berg au parc Saint-Lambert, via le parc Neerveld. Sur la rive droite, réhabilitation de la promenade entre le moulin, le site Hof ter Musschen et l'entrée de l'avenue Chapelle-aux-Champs. Ce projet requiert le concours de la Région et son financement.

> L'exécution du plan de **gestion différenciée** des espaces verts dans les deux cimetières communaux.

ATTENTIF AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Woluwe-Saint-Lambert s'est dotée en 2017 d'un échevinat du bien-être animal assumé par **Gregory MATGEN**. La commune par la présence de nombreux espaces verts joue en effet un rôle important dans la préservation de la faune. La **Liste du bourgmestre** se veut également attentive aux animaux domestiques et compte assurer une meilleure prise en compte de ceux-ci au sein de l'espace public.

LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> **La création d'un nouvel espace pour chiens en liberté** au sein de la commune et la préservation de celui existant dans l'ensemble de la partie haute du parc de Roodebeek en y améliorant la signalétique et en y installant, si la Direction des monuments et des sites le permet, quelques structures permettant aux chiens de procéder à des exercices d'agilité.

> La communication régulière dans le magazine communal d'informations utiles ayant trait au bien-être animal ainsi que l'organisation de conférences sur le sujet.



L'animalerie du parc Roodebeek



Potagers Timmermans

- > L'organisation par une comportementaliste pour chiens de séances de **coaching canin** au sein des différents parcs communaux.
- > L'instauration parmi les gardiens de la paix de **médiateurs canins** chargés de donner des conseils utiles aux maîtres rencontrés au sein de l'espace public.
- > La poursuite de l'embellissement de l'**animalerie** communale du Parc de Roodebeek.
- > Le soutien aux associations comme le Cercle des naturalistes de Belgique, la CEBE active à Hof ter Musschen, Natagora ou encore la Ligue de protection des oiseaux en poursuivant les partenariats noués entre ces différents acteurs et la commune par le biais de conférences ou de promenades didactiques au sein des parcs de la commune.
- > La poursuite des campagnes de sensibilisation à la **protection des abeilles**, et l'installation de ruches et d'hôtels à insectes.
- > Le soutien par la commune des activités menées sur son territoire par l'ASBL « **Cat Rescue** ».
- > Le financement de la **stérilisation et de la vermifugation des chats** errants trouvés sur le territoire de la commune.
- > Le lancement, avec le soutien de la Région, d'un projet-pilote pour favoriser la **contraception des pigeons** soit par le placement d'un pigeonnier contraceptif ou par la distribution de graines contraceptives.
- > L'intervention, auprès de Bruxelles-Environnement pour qu'elle mène des opérations de retour des renards dans leur milieu naturel.
- > L'obtention du label régional du **bien-être animal**.

UN ESPACE PUBLIC ENTRETENU ET ESTHÉTIQUE

MAINTENIR LA PROPRETÉ : UNE PRIORITÉ PERMANENTE !

L'investissement pour un espace public esthétique, végétalisé et fleuri l'est tout autant, car la qualité de notre commune est sa meilleure carte de visite. **Philippe JAQUEMYNS**, échevin des travaux public, y est très attentif.

POUR QUE NOTRE COMMUNE OFFRE TOUJOURS PLUS DE PLAISIR DE S'Y PROMENER, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Pas de tolérance pour les incivilités

Le respect strict des règlements qui sanctionnent toutes les formes d'atteinte à la qualité de l'espace public (tags, dépôts clandestins, affichage non autorisé, déjections canines, salissures du mobilier urbain).

> Le renforcement, en parallèle, de la **lutte contre les tags** par l'offre d'un nettoyage gratuit à l'initiative de la commune. Mais si, dans les 3 mois du constat, le tag n'a pas disparu, le propriétaire de l'immeuble doit être invité, de manière plus contraignante, à effectuer le nettoyage.

> La poursuite des opérations de nettoyage de printemps dans les espaces verts mais aussi en d'autres lieux de la commune.

> L'encouragement à utiliser les **poubelles rigides** pour le placement des déchets ménagers en voirie. De tels contenants empêchent les dégradations causées par les renards et autres animaux.

> La généralisation de l'**enfouissement des bulles à verre** de manière à réduire les nuisances sonores ou autres. A cette fin, une convention a été conclue avec l'Agence régionale Bruxelles-Propreté.



Place Tomberg

ÉCHEVIN

Travaux publics, mobilité, relations avec les communautés européennes, solidarité internationale, jumelages, conseiller de Police

7^e



Philippe JAQUEMYNS



Place Veheyleweghen

> Woluwe-Saint-Lambert, candidate comme commune pilote pour des containers enterrés

L'Agence régionale Bruxelles-Propreté envisage de mener des projets pilotes pour la récolte des déchets ménagers dans des containers enterrés placés dans certains quartiers. Notre commune s'est portée candidate. Avec le concours de la Région, la **Liste du bourgmestre** est disposée à étudier la généralisation de ce type de récolte de déchets. L'aménagement de ces emplacements se fera de manière esthétique et évitera, dans toute la mesure du possible, de réduire le nombre de places de stationnement. Leur localisation fera l'objet d'une concertation avec les habitants.

**CONSEILLÈRE
COMMUNALE,
CONSEILLÈRE
DE POLICE**



**Julie VAN
GOIDSENHOVEN-BOLLE**

- > Le respect strict des jours et heures de sorties des sacs de déchets et l'**encouragement au tri sélectif**. A cet égard, une nouvelle campagne d'information est prévue dans les prochaines semaines et celle-ci sera traduite en plusieurs langues afin de familiariser les nouveaux habitants à cette exigence.
- > La **récolte sélective des déchets dans les poubelles publiques**, comme ce sera prochainement le cas au stade Fallon. L'extension de ce projet nécessite une adaptation du charriot pour récolter de manière distincte les déchets triés.
- > Le maintien des opérations de **vidange de poubelles et de nettoyage de l'espace public les jours de week-end**, tout au long de l'année.



> Le placement de **cendriers** dans l'espace public et une invitation plus ferme aux fumeurs négligents pour qu'ils n'abandonnent pas leurs mégots sur la voie publique, salis-sure qui impose un travail important aux balayeurs.

> « Ici commence la mer »

La participation à la campagne « Ici commence la mer » pour attirer l'attention sur le fait que les avaloirs ne sont pas des poubelles et que les eaux de pluie qui y sont récoltées se déversent dans les rivières puis dans la mer avec un risque de pollution.

DES AMÉNAGEMENTS PUBLICS QUI AMÉLIORENT L'ESTHÉTIQUE ET LA QUALITÉ DE VIE

Notre commune a connu, ces dernières années, des chantiers d'importance dans l'espace public. Ils ont été essentiellement le fait de la Région bruxelloise (extension du tram 94, rénovation des tunnels, réhabilitation d'axes régionaux...) ou de sociétés concessionnaires de service public (principalement pour la rénovation des réseaux d'égouttage). En raison de l'importance de ces chantiers, la commune, à l'initiative de **Philippe JAQUEMYS**, échevin des travaux publics, a postposé nombre de ses projets et n'a mené à bien que ceux dictés par des motifs de sécurité ou imposés par les autorités subsidiaires.

La **Liste du bourgmestre** veillera à inviter les autorités régionales compétentes à ne plus envisager le lancement de grands projets de rénovation de voiries régionales sur le territoire de notre commune. Nous souhaitons une longue **période de sérénité** et elle privilégiera, pour ce qui est de la compétence de la commune, la réalisation de petits projets, portant essentiellement sur la **sécurité ou l'embellissement de l'espace public**.

**CONSEILLÈRE
COMMUNALE,
CONSEILLÈRE
DE POLICE,
CONSEILLÈRE CPAS**



Anne DRION du CHAPOIS

POUR QUE WOLUWE-SAINT-LAMBERT SE DISTINGUE TOUJOURS PAR LA QUALITÉ DE SON ESPACE PUBLIC, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Déminéraliser

La poursuite des plantations en voirie, la déminéralisation des trottoirs, là où leur largeur le permet.

> La rénovation des trottoirs pour le confort et la sécurité des piétons, en veillant à offrir l'espace pour les PMR et les personnes avec des poussettes.

> La poursuite des aménagements de sécurisation aux abords des écoles.

> La poursuite de la rénovation des revêtements de voirie par un asphaltage drainant et réduisant les vibrations.

> L'autorisation pour les riverains de gérer de petits potagers de quartier, dans des lieux aménagés, comme celui déjà réalisé au carrefour Montald/Gilsoul photo.

> La multiplication de fontaines dans différents quartiers, en s'inspirant de l'exemple très réussi de la place Saint-Lambert.



> Le placement de bornes d'eau potable, notamment dans les plaines de jeux et dans des lieux très fréquentés.

> La mise en place progressive du « Plan lumière » qui mettra en évidence les sites d'intérêt patrimonial de notre commune et renforcera la sécurité et le confort des habitants, tout en diminuant la consommation énergétique de l'éclairage public.

> Le placement de toilettes dans l'espace public, notamment auprès des sites très fréquentés (plaines de jeux, parcs, etc...).

Place Saint-Lambert

25^e



Francis MATTHYS



LA MAÎTRISE DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT

Favoriser l'intermodalité en conciliant les différents modes de déplacement, protéger les usagers les plus faibles et préserver le stationnement des riverains demeurent les objectifs prioritaires auxquels veille **Philippe JAQUEMYS**, échevin de la mobilité.

POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET INCITER À DES DÉPLACEMENTS PLUS DURABLES, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

Limitier la vitesse

- > La continuation de l'instauration de **zones 30**, aménagées en concertation avec les habitants (145 voiries sont déjà en zone 30).
- > L'adaptation et l'extension des **zones résidence**, c'est-à-dire des zones où les piétons sont prioritaires. A cet égard, la zone résidence de l'avenue du Couronnement sera repensée et réhabilitée en tenant compte de l'avis des habitants les plus concernés ainsi que des parents et membres du personnel



de l'école Prince Baudouin et de la crèche. Il en sera de même pour la zone résidence des clos Marcel Fonteyn et André Rappe ou encore de l'avenue de la Chapelle. Il sera proposé aux habitants du bas de la chaussée de Roodebeek de mettre leur voirie en « zone résidence ».

- > L'établissement d'une **cartographie interactive** des constats de la vitesse des véhicules dans un certain nombre de voiries, notamment sur la base des relevés effectués par



CONSEILLÈRE
COMMUNALE

22^e



Nathalie RIABICHEFF

les analyseurs de trafic placés par la zone de police. Ces relevés seront d'abord établis pour les zones les plus sensibles (aux abords des écoles, des crèches, des maisons de repos, des lieux de grande fréquentation, etc.) et ensuite généralisés dans les voiries pour lesquelles les habitants demandent que la vitesse des véhicules soit réduite.

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

> La multiplication des **boucles PMR** (itinéraires aménagés pour être accessibles aux PMR), d'abord dans les noyaux commerciaux et dans les lieux de grande fréquentation, ensuite sur l'ensemble du territoire communal.

> La **surveillance renforcée des chantiers** afin que les itinéraires piétons, PMR et cyclistes soient préservés et protégés. Des gardiens de la paix seront en soutien des agents de police chargés de cette surveillance.

ENCOURAGER L'USAGE ET LA CONDUITE RESPONSABLE DU VÉLO

> L'augmentation du nombre de **boxes à vélo fermés**. Aujourd'hui, 18 boxes (soit 90 places) existent sur le territoire de la commune. D'ici à 2024, il y en aura, au minimum, 30 boxes de plus (150 places).



> La création de parkings publics à vélos

Il s'agira d'espaces réservés à une occupation temporaire afin de permettre aux cyclistes de trouver, dans des lieux de grande fréquentation, une place sécurisée et gratuite (par exemple, le quartier commercial de l'Avenue Georges Henri, la place du Temps Libre, le Poséidon, le stade communal, le W shopping.

> La poursuite du placement d'**arceaux à vélo**, de préférence couverts, dans l'espace public, plus particulièrement aux abords des plaines de jeux et dans les écoles.

> L'**extension des itinéraires et pistes cyclables** sur le territoire de la commune, notamment lors de réaménagement de voirie.

> Le développement de l'offre de parkings pour vélos lors de grands événements organisés par les services communaux.

> L'encouragement à l'utilisation du vélo en diversifiant notamment la flotte de **vélos à assistance électrique** mise à disposition des habitants par la commune auprès des Ateliers de la rue Voot.

> La généralisation des formations à la **conduite responsable du vélo**.



ENCOURAGER UN USAGE DIFFÉRENT DE LA VOITURE

> L'usage de la voiture, pour les personnes qui en ont besoin pour des raisons personnelles (handicap, personnes à mobilité réduite...) ou professionnelles incontestables ne peut être pénalisé. Par contre les usagers qui peuvent se déplacer autrement, notamment pour de courts trajets, doivent y être encouragés !

> Une prime pour les personnes qui renoncent à l'usage de la voiture

La ville ne pourra plus absorber la croissance continue du nombre d'automobiles, résultant notamment de la croissance démographique de notre région. Venir habiter à Woluwe-Saint-Lambert présente bien des avantages. Pour encourager une nouvelle famille qui s'y établit à ne pas augmenter le parc automobile, la commune octroiera une prime si elle abandonne la propriété et l'usage de tout véhicule automobile dans l'année qui suit l'inscription de sa domiciliation. Une vraie révolution de la manière de vivre la ville et de s'y déplacer. Notre commune présente, en effet, l'avantage d'avoir un réseau de transports en commun très dense.



Place Saint-Lambert

> L'accroissement de l'offre régionale de **véhicules partagés** et singulièrement de véhicules non polluants.

> La mise en place d'un réseau de **bornes de rechargement en voirie pour les véhicules électriques**, en exécution du plan régional annoncé.

> Le soutien à la politique régionale de la mobilité qui vise à **réduire l'entrée des véhicules dans notre région**. La création de grands parkings de dissuasion à l'extérieur de la Région bruxelloise, en liaison avec les sociétés de transport en commun, est indispensable. A cet égard, le projet d'adaptation du parking à la station de métro Crainhem est un pas dans la bonne direction, mais le Collège veille à ce que ce projet ne porte pas atteinte à la qualité de vie dans le quartier concerné.

> L'élaboration de **plans de mobilité de quartier** pour y diminuer le trafic de transit, en



Place Verheyleweghen

concertation avec les habitants. Ainsi, par exemple, la commune a pu obtenir de la Région l'autorisation d'organiser un « dépose-minute » sur le bd. de la Woluwe, aux abords de l'école Singelijm. Cet aménagement permettra de revoir toute la mobilité dans ce quartier qui supporte un important trafic de transit.

RAPPROCHER LA POLITIQUE DU STATIONNEMENT DES ATTENTES DES HABITANTS

La politique communale du stationnement est forcément évolutive car la configuration urbanistique des quartiers change et de nouvelles activités s'y créent. Voilà pourquoi le Collège n'a jamais été adepte d'une planification arbitraire du stationnement. Car il serait erroné d'appliquer un modèle théorique, extrapolé au départ d'expériences menées dans d'autres villes qui ne répondent pas aux caractéristiques de Bruxelles. Longtemps, sous le gouvernement PS-CdH-Ecolo-CD&V-VLD-Groen - qui a géré la Région jusqu'en 2014, la ministre CD&V Grouwels a cherché à imposer un modèle anversois sans rapport avec les besoins des Bruxellois. Sous l'actuel gouvernement, les communes ont pu apporter leur expertise à la politique du stationnement.

La **Liste du bourgmestre** considère que **ce ne sont pas les habitants de Bruxelles et de notre commune qui doivent être sanctionnés par une politique du stationnement aveugle**, menée sans écouter les habitants. Depuis près de 10 ans, la politique communale du stationnement fait l'objet d'une concertation étroite avec les habitants des différents quartiers, par des réunions d'information et des enquêtes par voie de questionnaire. La majorité communale a toujours voulu préserver les riverains de la présence de voitures-ventouses. Voilà pourquoi les zones à horodateurs sont peu nombreuses dans notre commune,

en comparaison avec d'autres communes. Le Collège a privilégié la mise en place de zones bleues où les riverains sont protégés par leur carte de stationnement ou le disque bleu.

POUR POURSUIVRE CETTE POLITIQUE ÉQUILBRÉE DU STATIONNEMENT, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> L'adaptation du **plan communal de stationnement** en concertation étroite avec les habitants car les autorités communales connaissent, mieux que l'Agence régionale du stationnement, les besoins locaux et les attentes de notre population

> Le stationnement des riverains préservé dans les zones bleues

Le maintien de la validité des cartes de stationnement délivrées aux habitants de la commune dans toutes les zones bleues car le Collège poursuivra son travail de persuasion auprès des autorités régionales pour que cet objectif soit respecté ;



> Le maintien de l'accès à toutes les zones de stationnement réglementées (zones rouges, oranges, vertes ou bleues) aux **personnes handicapées**, titulaires d'une carte valable. Par contre, une sanction drastique pour les conducteurs qui occupent, sans droit, des places de stationnement réservées aux PMR.

> La bonne collaboration avec les communes voisines pour la **reconnaissance des cartes de stationnement** sur les voiries partagées entre deux communes.

> La conclusion d'accords avec les propriétaires et gestionnaires de grands parkings privés, notamment dépendant des centres commerciaux, pour offrir des places de stationnement aux riverains, pour la nuit à des conditions favorables.

> Une information encore plus complète que celle donnée par le service régional Bruxelles-Environnement, pour que les entreprises adoptent des **plans de déplacement** pour les membres de leur personnel.

> L'invitation, encore plus insistante, aux membres du personnel communal et aux mandataires communaux à se déplacer à vélo, à pied... ou en **course à pied**... comme le bourgmestre !

> L'évaluation des besoins en stationnement pour les **deux roues motorisées**. Lors de l'enquête publique sur le plan communal de stationnement, peu d'avis ont été exprimés à cet égard. Nous relancerons une campagne d'information ciblée afin de mieux connaître les attentes pour des aménagements spécifiques.



UNE URBANISATION À DIMENSION HUMAINE

Incontestablement, Woluwe-Saint-Lambert est une des communes les plus prisées pour y vivre. Les futurs habitants le reconnaissent : la qualité des services y est particulièrement appréciée.

LA LISTE DU BOURGMESTRE N'ENTEND NULLEMENT ACCEPTER UNE DENSIFICATION URBANISTIQUE DE NOS QUARTIERS.

Certes, il y a encore des terrains constructibles à Woluwe Saint Lambert et le plan régional de développement autorise qu'ils soient bâtis. Mais le Collège intervient fermement auprès de la Région pour **refuser tout projet qui porterait atteinte aux équilibres urbanistiques** de notre commune. Ainsi, le Collège s'est fermement **opposé, avec succès**, au projet invraisemblable de la construction d'un immeuble tour au croisement du bd de la Woluwe et du cours Paul-Henri Spaak.

De même, il a contribué à l'échec d'un projet de construction de logements publics sur le terrain Jacques Brel, porté successivement par un ministre socialiste et un secrétaire d'État Ecolo à la Région de Bruxelles, alors qu'avec les habitants, il en avait dénoncé la faible qualité architecturale, l'atteinte à l'intérieur d'îlot et l'insuffisance de la capacité de récolte des eaux de pluie.



Terrain Jacques Brel/Roodebeek

Le Collège a également régulièrement attaqué les permis d'urbanisme et/ou d'environnement délivrés par la Région pour des projets de construction de grands complexes de logements, lorsque l'avis du Collège n'a pas été respecté par l'autorité régionale. Il en est ainsi pour le projet de construction de logements sur le site de « L'European Tennis » (en retrait de l'avenue Paul Hymans) ou la construction d'un bâtiment surdimensionné à l'angle de la rue Voot et du bd de la Woluwe.



Le Collège a également fait **opposition à un projet de construction trop dense sur le site de la Ferme aux Oies** et a proposé une protection plus étendue du site Hof ten Berg dit « du Bosquet marécageux ».

Ce ne sont là que quelques exemples de la vigilance du Collège pour ne pas autoriser des projets urbanistiques peu respectueux de la volonté des habitants.

POUR GARDER LA MAÎTRISE DE L'URBANISME DE NOTRE COMMUNE, LA LISTE DU BOURGEMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Préserver l'harmonie

L'élaboration d'une ligne de conduite pour un **développement urbanistique harmonieux** de notre commune, en concertation avec les habitants ;

> L'abrogation d'anciens plans particuliers d'aménagement du sol datant des années '60 - '70 qui permettaient un développement intensif de certains quartiers. Ainsi les PPAS concernant le quartier Tomberg ou des Déportés seront abrogés car ils autorisaient une densification du bâti (PPA4, PPA6bis, PPA 26 ...).

> L'élaboration de nouveaux règlements communaux afin de **préserver la qualité du patrimoine** et interdire la subdivision d'immeubles qui porte atteinte à la qualité de vie dans les quartiers. Il en sera ainsi, notamment pour les quartiers les plus anciens de la commune, situés entre la rue de Linthout et le bd Brand Whitlock ou dans la partie haute de l'avenue Georges Henri. Les règlements communaux permettront également de préserver la qualité du bâti et de l'environnement dans les quartiers-jardins des Constellations, du Capricorne, du clos des Peupliers ou du quartier Kapelleveld.



Site de la Ferme aux Oies

> Accompagner vos démarches

L'accompagnement des demandeurs des permis d'urbanisme et/ou d'environnement par la désignation d'un agent communal de référence qui, sauf circonstances particulières, suivra tout le dossier de son introduction à son aboutissement, en veillant au respect des délais prévus par la loi régionale.

> La limitation, voire l'interdiction, à terme, des panneaux publicitaires dans l'espace public et en domaine privé. Le Collège a mis fin, il y a quelques années, à l'implantation d'une soixantaine de panneaux publicitaires en voirie communale. Pour les panneaux restants, dès expiration des autorisations de voirie ou permis d'urbanisme, la **Liste du Bourgmestre** s'engage à ne pas les renouveler, la publicité de ce type étant une atteinte à l'esthétique des quartiers.



Jacques MELIN

> Préserver les espaces verts

L'acquisition de certains terrains (site de la Ferme aux Oies, vallon avenue Chapelle-aux-Champs ou partie privative du parc Saint-Lambert), pour y préserver des espaces verts.

> L'extension, avec le soutien de la Région, des **zones protégées ou Natura 2000** de la vallée de la Woluwe pour empêcher toute atteinte urbanistique à la lisière de ces zones comme, par exemple, pour le site dit du « bosquet marécageux » Hof ten Berg.



DES MESURES CONCRÈTES POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT

ÉCHEVINE

Commerce, développement des noyaux commerciaux, expansion économique, logement, affaires juridiques, propriétés communales

2^e



Michèle NAHUM

Oui, le prix de l'immobilier dans notre commune est élevé. Ceux qui croient qu'ils pourront réguler le prix de l'immobilier avec les vieilles recettes du collectivisme trompent les citoyens. Les pouvoirs publics ne pourront jamais créer suffisamment de logements publics pour permettre à toutes les familles qui souhaiteraient s'établir à Woluwe-Saint-Lambert d'y trouver un logement à loyer modéré. De surcroît, la construction de grands complexes de logements publics conduit souvent à des formes de ghettoïsation dont les premières victimes sont leurs occupants.

La **Liste du bourgmestre**, à l'initiative de **Michèle NAHUM**, échevine du logement, opte pour des formules pragmatiques d'accès au logement pour les familles aux revenus moyens ou faibles. Elle préfère soutenir des projets adaptés à la réalité des quartiers. La **Liste du bourgmestre** souhaite aussi permettre à des personnes âgées ou à des familles recomposées (souvent après un divorce ou une séparation) d'avoir la chance de rester dans notre belle commune.

PARCE QUE DISPOSER D'UN LOGEMENT RÉPONDANT À DES NORMES DE QUALITÉ ET DE SALUBRITÉ EST ESSENTIEL À L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :



LUTTER CONTRE LES LOGEMENTS VIDES OU INSALUBRES

> La **lutte contre les logements insalubres ou inhabitables**, en application de la législation régionale. À cet égard, le bourgmestre prend régulièrement des arrêtés de police visant à interdire l'occupation de logements exploités par des marchands de sommeil. L'observatoire communal du logement orientera davantage son travail vers l'identification de ces logements et une équipe de contrôle, réunissant police, services communaux de la prévention et du logement, sera instituée.

> Le **contrôle renforcé des immeubles abandonnés et/ou inoccupés** afin d'accélérer leur rénovation et leur retour sur le marché locatif. Même si les procédures d'expropriation sont longues, le Collège se réserve la possibilité d'utiliser ce moyen juridique pour mettre fin à des abandons persistants, particulièrement néfastes dans la vie d'un quartier. Deux dossiers sont déjà en cours d'instruction au service des affaires juridiques.

> La poursuite du partenariat avec le Fonds régional du logement pour la transformation

des bureaux en logements ou la construction de logements mis en vente au bénéfice de familles à revenus moyens.

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

> La **réduction substantielle des additifs communaux** au précompte immobilier sera maintenue pour les familles qui, sous certaines conditions de revenus, deviennent propriétaires d'un logement et s'y domicilient.

> Le lancement de campagnes d'information à l'initiative du **nouveau guichet communal du logement** sur divers sujets : rénovation, subsides, primes, emprunts, locations. Ce service assumera des permanences régulières.

CONSEILLER
COMMUNAL,
PRÉSIDENT DE
LA SCRL DE
LOGEMENTS
SOCIAUX
L'HABITATION
MODERNE

35^e



Pierre-Alexandre
de MAERE d'AERTRYCKE

LISTE

Woluwe-Saint-Lambert

DU

BOURGMESTRE



Michaël LORIAUX, Joseph VRANKEN, Adelaïde de PATOUL, Françoise CHARUE, Symone d'AERTRYCKE, Philippe JAQUEMYS, Jérémie ERKAN, Laïla ANBARI, Fabienne HENRI, Nathalie RIABICHEFF, Isabelle MOLENBERG, Charles SIX, Delphine DE VALKENEER, Françoise WANTENS, Quentin DEVILLE, Gregory MATGEN, Emmanuel van der PLANCKE, Françoise VANDELDE, Jean ULLENS de SCHOOTEN, Marie-Jeanne PETI MPANGI, Alain ARNO



hela TSAKIRI, Julie VAN GOIDSENHOVEN-BOLLE, Pierre-Alexandre de MAERE
RY, Francis MATTHYS, Anne DRION du CHAPOIS, Eric BOTT, Jacques MELIN,
Olivier MAINGAIN, Aurélie MELARD, Marie PEETERS, Michèle NAHUM, Thierry
cine BETTE, Jacqueline DESTRÉE-LAURENT, Joëlle CHANTRY, Jean-Jacques
OULD, Xavier LIÉNART, Sonia BEGYN, Ariane CALMEYN.

> Le **développement de l'Agence Immobilière Sociale (AIS)** qui gère la location de biens privés pour le compte des propriétaires et les met à la disposition de personnes ayant des revenus limités. En 6 ans, le parc immobilier géré par l'AIS a **augmenté de plus de 50 %**. L'ambition de l'AIS est de gérer plus de 400 biens dans les années à venir.

> La commune investit pour vous

La poursuite de la politique d'acquisition d'immeubles dans l'avenue Georges Henri, voire dans d'autres quartiers, pour y favoriser la création de logements à loyer modéré car l'occupation des étages des bâtiments de l'avenue Georges Henri contribue à la vitalité commerciale de cette avenue.

> L'affectation de l'essentiel des moyens financiers reçus au titre de charges d'urbanisme à la rénovation et à la **construction de logements**.

> La **création de logements intergénérationnels**, formule qui permet de louer un logement à loyer modéré à des jeunes familles en contrepartie de prestations au bénéfice de seniors qui gardent ainsi la satisfaction de vivre à leur domicile.

L'HABITATION MODERNE : DES LOGEMENTS MODERNISÉS ET SÉCURISÉS

La société de logements « L'Habitation moderne » gère un parc immobilier important. Ces dernières années, à l'initiative du Président de la SCRL Habitation moderne **Pierre-Alexandre DE MAERE D'AERTRYCKE** et de la vice présidente **Auréliel MELARD**, la priorité a été donnée à sa modernisation. Plusieurs chantiers ont été menés sur plusieurs sites (Galaxie, Pléiades, Hof ten Berg, Grootveld....). Conformément à la volonté du Collège, les gestionnaires de L'Habitation moderne ont donné une priorité à des investissements de sécurité et de mise aux normes des loge-



Acquisitions avenue Georges Henri

ments. Ainsi, dans le quartier Andromède, l'important programme d'investissements pour **sécuriser les garages souterrains** est en cours d'achèvement.

> Dans les années à venir, d'autres projets de rénovation et/ou de reconstruction de logements seront réalisés. Il en sera ainsi pour les bâtiments de l'**avenue de la Roche Fatale** ou de la **rue de l'Activité/rue Dries**.

> Le quartier Mont-Saint-Lambert bénéficiera d'un **programme d'isolation et de rénovation des bâtiments**. Il en sera de même au clos Sirius et sur d'autres sites.

> Au total, c'est plus de 27 millions d'euros, financés par la Région bruxelloise, qui seront investis dans le patrimoine des logements sociaux.

L'Habitation moderne -Mont-Saint-Lambert



UNE VIE DE QUALITÉ, POUR TOUS, À WOLUWE-SAINT-LAMBERT

La **qualité de vie** dans notre commune est appréciée par les familles qui souhaitent s'y établir. D'ailleurs, le nombre d'immeubles inoccupés sur le territoire communal est très faible, en comparaison avec d'autres communes bruxelloises. Mais la **Liste du bourgmestre** ne veut en aucun cas que Woluwe-Saint-Lambert devienne une « commune dortoir », une commune où il ne se passerait jamais rien ... Il suffit de rencontrer les habitants de communes voisines ou plus lointaines qui fréquentent avec plaisir nos manifestations et événements locaux pour comprendre que Woluwe-Saint-Lambert offre ce « **petit plus** » qui donne aussi une grande satisfaction d'y vivre.

POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

Des tout-petits bien accueillis

> Une nouvelle crèche

Bien que Woluwe-Saint-Lambert soit placée en tête des communes bruxelloises par le nombre de places d'accueil pour les bambins, grâce à l'attention de **Jacqueline DESTRÉE** échevine des crèches, la **Liste du bourgmestre**, souhaite qu'au cours de chaque mandature communale, une nouvelle crèche soit créée afin d'accompagner la croissance démographique de notre commune.

Après la construction de la nouvelle crèche dans l'éco-quartier Schuman-Charville, nous créerons une nouvelle crèche dans l'éco-quartier Saint-Lambert.



> La création d'une « **babythèque** » pour le prêt de matériel de puériculture.

> **La préparation des repas des bébés** fréquentant les crèches communales dans une **cuisine interne à l'établissement**. C'est déjà le cas pour six des huit crèches communales, ce sera demain pour toutes les unités d'accueil.

> L'organisation au sein des crèches, pour les parents, de **formations au massage des tout-petits** proposées par un(e) kinésithérapeute spécialisé(e). Il est reconnu que ces massages favorisent le bien-être des bébés, augmentent leur sentiment de sécurité, soulagent certains maux, les apaisent et développent le lien parent- enfant.

4^e

OFFICIÈRE DE L'ÉTAT CIVIL, ÉCHEVINE

Population,
étrangers, crèches
communales, cultes,
tutelle sur le CPAS

Jacqueline
DESTRÉE-LAURENT

> Le **renforcement de l'apprentissage du langage** par des activités liées à la pratique de la langue et au développement de l'imagination : chansons, comptines, histoires lues par les puéricultrices aux enfants dès leur plus jeune âge, participation d'une « mamy conteuse » dans chaque crèche communale. Cette interaction stimule les capacités cérébrales des enfants et leur permet de développer un vocabulaire plus élaboré, elle renforce leur imaginaire et leur créativité.

> La poursuite de l'**installation progressive de potagers dans les crèches** pour favoriser l'éducation à l'environnement et à la nature des tout-petits.

> Créer une maison de la parentalité

A Woluwe-Saint-Lambert, grâce aux diverses initiatives mises en place par **Isabelle MOLENBERG**, échevine de la Famille, les parents et futurs parents sont aidés et conseillés dans les projets pour leur famille. La **Liste du bourgmestre** souhaite néanmoins créer une **maison de la parentalité** qui sera un lieu unique d'information et de services.

UNE JEUNESSE DÉBORDANTE D'ACTIVITÉS

Les activités pour les jeunes ne manquent pas à Woluwe-Saint-Lambert, **Eric BOTT** échevin de la jeunesse y veille !

POUR RESTER « DANS LE COUP », IL FAUT TOUJOURS INNOVER ! LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Le Forum de la jeunesse évaluera les politiques en faveur des jeunes et formulera des propositions d'adaptation.

> Le renforcement des chèques jeunesse

L'accès aux activités « Jeunesse » ne doit pas être freiné pour des raisons d'insuffisance de revenus des parents. Woluwe-Saint-Lambert est la seule commune où il existe un « **chèque jeunesse** » pour aider les familles aux revenus plus faibles afin qu'ils puissent assumer les frais de participation de leurs enfants aux activités. Le budget y consacré sera augmenté.

> Les stages de loisirs et de découvertes, notamment organisés pendant la période des congés scolaires, seront diversifiés et redéfinis selon les attentes et les catégories d'âge. Une attention particulière sera réservée à la multiplication de stages alliant l'apprentissage des langues, le sport ou d'autres loisirs.

> La création d'un atelier « Robot » pour initier les jeunes à la programmation informatique de manière ludique.



Jérémie ERKAN



> L'aménagement d'un local spécifiquement équipé pour la répétition et disposant d'un studio d'enregistrement et d'une assistance technique pour une aide encadrée à la **production de jeunes groupes musicaux** de notre commune.

> Toujours une plaine de jeux près de chez vous

Le maintien d'une offre diversifiée de plaines de jeux dans chaque quartier, tout en continuant à investir dans des jeux en matériaux durables et, pour certains, adaptés aux PMR.



Plaines de jeux : Malou, Timmerman et du stade communal

UNE COMMUNE TOUJOURS PLUS ATTENTIVE AUX SENIORS

La politique d'**accompagnement des seniors** est particulièrement active dans notre commune, à la faveur des nombreux services développés par **Isabelle MOLENBERG**, échevine des seniors. Il suffit d'entendre les témoignages de satisfaction des seniors qui viennent s'établir dans notre commune et qui reconnaissent qu'en comparaison avec leur commune de domiciliation antérieure, l'avantage revient nettement à Woluwe-Saint-Lambert. C'est le résultat d'une politique constante menée depuis de très nombreuses années par la **Liste du bourgmestre** et qui a pour objectif de permettre aux seniors de préserver leur autonomie. Néanmoins, l'évolution de la démographie et le fait que l'on vit de plus en plus âgé méritent une adaptation des objectifs et des mesures d'accompagnement.

POUR ANTICIPER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> La création d'une cellule de réflexion et de proposition pour l'**accompagnement des seniors de plus de 80 ans** et singulièrement des centenaires qui seront de plus en plus nombreux dans les années à venir.

> Le **renforcement des services d'aide au maintien à domicile**, notamment par la création d'un groupement de bénévoles et par le soutien aux aidants-proches (par exemple : par la diminution des additionnels communaux au précompte immobilier lorsqu'un aidant-proche se domicilie au lieu de résidence du senior accompagné et lui apporte une aide régulière).

> Un deuxième centre communautaire de loisirs pour les seniors

Briser la solitude des personnes âgées ou isolées est une priorité absolue. Le centre communautaire Malou est un lieu de rencontre exceptionnel pour les seniors. Ils y apprécient la diversité des activités proposées.

Afin de rencontrer leurs attentes de plus en plus nombreuses, la **Liste du bourgmestre** a la volonté de créer un **deuxième centre communautaire**.



34^e



CONSEILLÈRE
COMMUNALE

Françoise CHARUE



FAVORISER L'ÉDUCATION ET L'ACCÈS À LA SANTÉ

> Le développement de la **plateforme communale « Santé publique »**, créée au cours de cette mandature communale pour favoriser l'éducation à la santé et l'accès aux soins de santé. Cette plateforme a pour mission de conseiller les personnes qui n'ont plus toujours la volonté ou la capacité de préserver ou d'améliorer leur état de santé.

> **Le soutien à la Maison médicale** qui permet à des personnes précarisées de bénéficier de la gratuité des soins.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Toutes les personnes handicapées doivent être considérées comme des citoyens pleinement associés à la vie active de la commune. Leur inclusion signifie qu'elles doivent décider, avec leur famille, de leur projet de vie et faire le libre choix de services qui doivent les accompagner. Le service communal chargé du soutien aux personnes handicapées est un

service de référence qui coordonne les différents projets et en assure l'information.

POUR UNE POLITIQUE ENCORE PLUS INCLUSIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> La poursuite de son programme d'investissements pour **améliorer l'accessibilité** physique à tous les **lieux publics** et communs grâce au travail du groupe spécialisé institué à cette fin par l'échevine **Isabelle MOLENBERG**.



CONSEILLER COMMUNAL



Placement de dalles podotactiles pour les personnes mal voyantes

- > La sensibilisation des commerçants, plus particulièrement ceux du secteur Horeca, pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et l'instauration d'une **prime communale en vue d'adapter l'entrée des commerces aux PMR**.
- > La **participation active des personnes handicapées à la vie sociale** et à l'animation de la commune en leur permettant d'avoir accès aux événements locaux, notamment en réservant des places de stationnement spécifiques aux abords des lieux d'activités.
- > Le maintien, voire le renforcement, des **services d'aide à domicile** pour les personnes handicapées.
- > La poursuite de la **formation de membres du personnel communal** à l'accueil des personnes handicapées dans tous les services communaux.
- > L'engagement de personnes handicapées au sein de l'administration communale. La commune a atteint, en 2018, l'objectif fixé par la Région, selon lequel 2,5 % des membres du personnel en fonction doivent être reconnus comme personnes handicapées. Cet engagement sera poursuivi.
- > La poursuite de partenariats avec des **entreprises de travail adapté**, notamment par l'attribution de marchés publics.

> Des logements adaptés

L'adaptation, voire la création d'un certain nombre de logements, à finalité sociale ou non, pour les personnes handicapées et plus particulièrement à mobilité réduite. A cet égard, le collège est en voie de conclure avec le Fonds régional du logement et une association privée un programme de création de logements adaptés pour des personnes handicapées autonomes.



Place Tomberg

REFUSER TOUTE FORME DE DISCRIMINATION



La lutte contre toutes les formes de discrimination, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme ou l'homophobie requiert aussi la vigilance des autorités communales. L'égalité entre les femmes et les hommes est l'exigence la plus forte pour le progrès de notre société. Elle est loin d'être acquise dans tous les domaines d'activités et singulièrement dans la vie professionnelle. Elle l'est dans notre administration communale et le Collège veille à ce

que des femmes aient accès aux plus hautes fonctions de l'administration communale.

POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

- > La poursuite de l'information afin de **prévenir les discriminations**, à l'initiative de la cellule de l'« Égalité des chances », créée au sein du service communal de l'action sociale au cours de la mandature communale écoulée par l'échevine **Isabelle MOLENBERG**.
- > L'élaboration d'un **plan « Diversités »**, notamment en collaboration avec les partenaires chargés de la politique de l'emploi.
- > La généralisation de la **notion de genre** à toutes les parties du **budget communal** pour lesquelles c'est possible, en exécution du processus qui a été engagé ces deux dernières années.



PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE DIGNEMENT À WOLUWE-SAINT-LAMBERT

La lutte contre la précarité sociale requiert une vigilance renforcée. Les services du CPAS et le service communal de l'action sociale y sont particulièrement attentifs et mettent en œuvre des mesures d'accompagnement individualisé. Néanmoins, beaucoup de personnes confrontées à des difficultés de vie n'osent pas s'adresser à ces services. Il s'agit souvent de personnes âgées ou isolées, qui, par dignité personnelle, renoncent aux mesures d'aide dont elles pourraient pourtant bénéficier.

POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> L'intensification de l'aide concrète apportée aux citoyens pour la reconnaissance de leurs

droits sociaux, notamment par la mise en place d'un service unique d'information réunissant le CPAS et les services communaux compétents (aide sociale, personnes handicapées, aide aux seniors et aux familles, etc...).

> Accompagner les personnes précarisées

La mise en place d'une cellule d'identification de toutes les formes de précarité et des personnes qui les subissent. Elle sera placée sous la conduite de la présidence du CPAS et réunira les différents services sociaux de la commune ainsi que des services privés qui, par leurs contacts avec la population, peuvent donner des informations utiles aux personnes concernées.

CONSEILLÈRE
COMMUNALE,
CONSEILLÈRE
DE POLICE

16^e



Sonia BEGYN



UN CPAS TOUJOURS PLUS EN PHASE AVEC LES BESOINS ACTUELS

Sous la présidence de **FABIENNE HENRY**, le CPAS de notre commune a connu ces dernières années des évolutions marquantes pour mieux assumer ses missions et accompagner les personnes qui s'adressent à ses services.

La dotation de la commune au financement du CPAS, sensiblement augmentée (elle est passée de 8.239.432 € au budget de l'année 2013 à 12.121.000 € au budget de l'année 2018), cumulée aux efforts de gestion interne au CPAS qui ont diminué les frais de fonctionnement tout en améliorant la qualité du service, ont permis de dégager des moyens supplémentaires pour l'aide aux personnes au cours de la mandature écoulée ; preuve de l'attention réservée par la **Liste du bourgmestre** à la politique sociale.

POUR PERMETTRE AU CPAS DE POURSUIVRE SES MISSIONS EN FAVEUR DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

Améliorer encore les services

> La poursuite de la réorganisation des services de la Maison de repos et de soins (rue de la Charrette) notamment par un **encadrement très professionnel et un suivi attentif des dossiers médicaux** grâce à leur informatisation.

> Le développement des **synergies avec les services communaux** afin de réaliser des économies d'échelle. Dans ce cadre, les équipements modernisés de la cuisine du CPAS permettront la confection des repas d'autres entités (crèches, repas à domicile, etc...). Tous les repas préparés au CPAS sont contrôlés par une diététicienne. Il en sera de même avec la buanderie du CPAS qui, prochainement rénovée, traitera également le linge d'autres services communaux.

> Le **renforcement du service de médiation de dettes** qui sera prochainement installé dans un bâtiment situé à la place Verheylew-ghen qui va être rénové à cet effet début 2019.



Maison de repos du CPAS

PRÉSIDENTE DU CPAS

6^e



Fabienne HENRY

> La création, prévue en 2029, de deux **logements de transit** dans le même immeuble Place Veheyleweghen afin d'accueillir les personnes ou familles victimes de circonstances inattendues (incendies, conflits familiaux...).

DIVERSIFIER LES FORMULES D'ACCUEIL

> Un projet très attendu

La création au sein de la maison de repos et de soins d'**une unité d'accueil de personnes handicapées** âgées (30 places) avec un accompagnement spécialisé. Les autorités régionales compétentes ont déjà donné leur accord pour le financement de ce projet.

> La création, en partenariat avec les communes voisines, d'un **lieu d'accueil pour les personnes sans abri**, particulièrement pendant l'hiver.

> Un accueil de court séjour

La construction du **centre de court séjour** (22 lits) permettant l'accueil de personnes âgées qui ne peuvent bénéficier, pendant une période déterminée, de l'aide de leurs proches ou qui sortent d'hospitalisation. Le projet de construction de ce centre sera entamé sous peu, puisque la Région bruxelloise a délivré le permis d'urbanisme.

> Le renforcement de l'unité de la maison de repos et de soins **accueillant les personnes désorientées**.

Les logements accompagnés, connus sous le nom d' « Antenne Andromède », ont été la première expérience en Région bruxelloise de logements communautaires pour personnes à faibles revenus. Ce projet innovant a servi d'exemple à beaucoup d'autres à Bruxelles et au-delà. Aujourd'hui, les appartements affectés à ce projet ne sont plus adaptés au confort actuel, l'antenne Andromède rejoindra bientôt de nouveaux appartements bénéficiant d'équipements modernes et confortables.

En menant à bien l'ensemble de ces projets, la **Liste du bourgmestre** veillera à ce que le CPAS soit reconnu comme entreprise éco-dynamique car il poursuivra ses actions en vue de diminuer les déchets et la consommation énergétique.

Jardin de la maison de repos du CPAS



36^e



CONSEILLÈRE
COMMUNALE,
CONSEILLÈRE
CPAS

Francine BETTE

L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL AU SERVICE DE LA CITOYENNETÉ

Notre commune connaît une offre scolaire importante, tous réseaux confondus. La commune veille d'ailleurs à financer des avantages importants au bénéfice des enfants fréquentant les écoles de l'enseignement libre (organisation des classes de neige, des classes vertes, emploi du personnel d'entretien et du service des repas).

L'enseignement communal jouit d'une réputation enviée. Avec ses 10 écoles, dont 2 d'enseignement spécialisé (une par régime linguistique), la commune offre une capacité d'accueil très importante. Pour tenir compte de la croissance de la population de notre commune, à l'initiative du Bourgmestre **Olivier MAINGAIN**, chargé de l'enseignement, l'école Parc Schuman, future école **Georges DESIR**, en reconstruction, offrira une capacité d'accueil renforcée en comptant une classe supplémentaire de la 1^{ère} maternelle à la 6^e année primaire.

La **Liste du bourgmestre** accorde une importance particulière au **projet pédagogique des écoles communales** qui doit favoriser l'épanouissement personnel des élèves mais aussi leur sens des responsabilités comme futurs citoyens actifs.

POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

STIMULER L'APPRENTISSAGE

> Favoriser l'apprentissage en réduisant le coût des manuels

Chargé de l'enseignement, avec son collègue **Xavier LIENART**, le bourgmestre **Olivier MAINGAIN** a veillé à ce que la commune prenne en charge financièrement l'achat d'un plus grand nombre de manuels scolaires. En effet, l'usage de manuels scolaires, notamment pour les exercices, permet d'assurer une meilleure continuité pédagogique. Cet effort budgétaire sera maintenu, voire renforcé, car la gratuité de l'enseignement doit porter sur l'essentiel.

> Un soutien encore plus marqué à l'**apprentissage de la langue** de l'enseignement, condition déterminante de la réussite scolaire et de la satisfaction personnelle de l'élève tout au long de ses études. A cette fin, la commune subside déjà sur fonds propres un certain nombre d'emplois d'enseignants de remédiation ou



École Vervloesem



École Van Meyel



Marie PEETERS

de soutien à l'apprentissage de la langue. Vu le nombre croissant d'élèves primo-arrivants n'ayant aucune connaissance de la langue de l'enseignement, le dispositif d'accompagnement spécifique de ces enfants sera renforcé et des classes d'adaptation seront créées, si possible dès l'enseignement maternel, afin de mieux les préparer à l'enseignement général.

> Le renforcement de la **maîtrise de la lecture et de l'écriture** pour l'ensemble des matières enseignées. Cet apprentissage exige l'effort de l'élève et cet effort doit être reconnu et encouragé. Grâce au travail de la cellule de pilotage pédagogique, chargée d'assister les institutrices et instituteurs de nos écoles, une attention plus importante est réservée aux méthodes pédagogiques actives qui suscitent la motivation de l'élève.

> Le renforcement des **écoles de devoir** pour mieux accompagner les enfants qui doivent bénéficier de leur soutien.

> **L'encouragement de l'apprentissage de la langue de l'enseignement par les parents** qui ne peuvent accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire par méconnaissance du français. Depuis cette rentrée scolaire 2018, l'enseignement communal de promotion sociale a mis en place une offre adaptée de l'enseignement du français pour les parents dont les enfants fréquentent nos écoles communales. Cette offre sera évaluée et, si nécessaire, étendue.



28^e

Laïla ANBARI



> L'organisation de l'**immersion en anglais** dans le cadre des activités extra-scolaires organisées au sein d'une école. Il est plus que regrettable que la législation ne permette pas d'organiser à Bruxelles, comme c'est le cas en Wallonie, une filière d'immersion d'enseignement en anglais dans l'enseignement général. Dès lors, nous comptons mener à bien ce projet au départ des activités parascolaires.

> **Développer le réseau d'immersion linguistique**

L'évaluation du projet d'affecter une 3^e école communale à une filière d'immersion linguistique en néerlandais. Ceci requiert que le Collège puisse recruter le personnel ayant les capacités linguistiques requises. Le Collège envisagera toute forme d'encouragement au recrutement de ce personnel.

> Le dépistage systématique de certaines formes de **difficultés à l'apprentissage** des enfants, dont l'autisme, et ce, si possible, dès l'entrée en classe maternelle.

> L'accueil et la **participation des enfants handicapés** dans les classes de l'enseignement général afin de promouvoir leur inclusion.



> La désignation d'un **inspecteur scolaire communal**. Cette fonction existait par le passé mais n'avait pas été renouvelée car l'inspection de l'enseignement par la Fédération Wallonie-Bruxelles devait en assumer les missions. Or, en raison de la réorientation des missions de l'inspection de la Fédération, il est requis d'instituer à nouveau la fonction d'inspecteur communal. Elle ou il aura la mission de suivre l'ensemble du personnel pédagogique et plus particulièrement la direction de la Cellule de pilotage pédagogique et la coordination du plan de pilotage.



> Des repas scolaires de haute qualité

Les repas fournis dans les écoles répondent à une haute exigence de qualité des produits, conformément aux recommandations du service régional Bruxelles-Environnement. La cuisine de production est certifiée « bio » et toutes les cantines scolaires sont engagées dans le processus d'obtention du label « Good food », le label le plus élevé en Région bruxelloise. Les produits sont de saison et d'origine certifiée, de préférence belge (plus particulièrement pour les viandes, la plupart des légumes et fruits) et répondent à des normes strictes « bio » ou « fairtrade ».

Pour soutenir les producteurs belges, si possible proches de notre commune, la **Liste du bourgmestre** orientera davantage les achats vers le circuit court. Le développement des potagers dans les écoles et les crèches permettra également d'associer les enfants à la préparation de certains plats.

Depuis longtemps, le Collège a interdit la vente de produits sucrés ou gras dans les établissements scolaires. Tous les enfants des écoles communales reçoivent le matin un potage préparé avec des produits frais. Dans chaque école, les enfants, ainsi que les membres du personnel, apprécient avec la diététicienne communale, la qualité des plats qui leur sont servis.

UN CADRE D'APPRENTISSAGE AGRÉABLE

La poursuite du programme d'investissements pour la **rénovation des bâtiments scolaires**, notamment pour la réduction de la consommation d'énergie. Beaucoup de bâtiments scolaires ont bénéficié d'investissements importants au cours de ces dernières années. Après la reconstruction des écoles **Parc Schuman** et **La Charmille**, la rénovation des écoles **Prinses Paola** et **Klim op**, ainsi que l'extension

de l'école Prince Baudouin, sont prioritaires. Les autres écoles communales bénéficieront également d'investissements, notamment pour la rénovation des toilettes, l'adaptation des salles de gymnastique ou de psychomotricité.

> La poursuite du programme de **rénovation des plaines de jeux des écoles**.

> La poursuite du **renouvellement du mobilier** des classes des écoles communales. Selon le plan pluriannuel entamé depuis deux ans, tout le mobilier des écoles communales sera renouvelé d'ici à 2024.

LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

> Un enseignement éco-responsable

L'école Parc Malou Robert Maistriau a obtenu le label « Ecoschool » pour son fonctionnement éco-responsable. Des projets de ce type seront développés dans d'autres écoles.

> Le maintien des classes d'**initiation à la nature** au centre d'éducation à l'environnement Petit Foriest à Vieux Genappe.

> L'apprentissage de la **gestion du potager** existant ou à créer dans toutes les écoles communales. Aujourd'hui, une institutrice est particulièrement chargée de l'accompagnement des enfants dans cet apprentissage.

Cette initiative sera progressivement développée.

> Le développement des « **rangs piétons** » favorisant le déplacement domicile/école ou école/lieu d'activité (par exemple le Poséidon ou le stade communal). Chargé de l'enseignement communal, le bourgmestre **Olivier MAINGAIN** veille à limiter le transport en car scolaire et les écoles ont été invitées à multiplier les « rangs piétons » en bénéficiant d'un accompagnement sécurisé par des gardiens de la paix ou surveillants habilités.

> Le développement des « **rangs cyclistes** », plus particulièrement pour les enfants des classes terminales du primaire (5^e et 6^e), et l'apprentissage de la conduite cycliste responsable à l'occasion d'activités extra-scolaires. A cette fin, des vélos de seconde main (notamment récupérés par les services de police dont les propriétaires n'ont pu être identifiés), seront mis à la disposition des écoles pour encourager la pratique du vélo. Pour accompagner cette initiative, un partenariat sera conclu avec une association favorisant la conduite responsable.

> Le soutien à la pratique du/des sport(s) en **partenariat avec les clubs sportifs** pour que les enfants développent les aptitudes acquises à l'école en fréquentant un club.



École Parc Malou - Robert Maistriau

FACILITER LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

La politique de l'emploi et de lutte contre le chômage est largement de compétence fédérale et régionale. Mais les services communaux peuvent **accompagner de manière plus personnalisée** les demandeurs d'emploi, notamment en leur proposant des formations adaptées.

L'installation des services de la Maison de l'emploi regroupés dans un nouvel immeuble (chaussée de Roodebeek, 137) offrira de meilleures conditions d'accueil à la population et de travail du personnel de ces services.

Ces dernières années, de très nombreuses initiatives ont été prises par l'échevin de l'emploi **Eric BOTT** pour renforcer la collaboration directe entre les employeurs et les chercheurs pour les demandeurs d'emploi.

PARCE QU'AVOIR UN EMPLOI CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> La poursuite des opérations « **Printemps de l'emploi** », « **Parcours vers l'emploi** », « **Semaine de l'emploi** », soit autant d'occasions pour les demandeurs d'emploi d'avoir connaissance des offres d'emploi et de formation.

> Le partage de l'expérience

Le développement du tutorat qui permet à des personnes expérimentées d'accompagner de manière individualisée les demandeurs d'emploi dans leur formation ou leur recherche d'un emploi.



PREMIER ÉCHEVIN

Sport, jeunesse, vie associative, emploi

Député au Parlement de la Région Bruxelles-Capitale





> L'organisation de rencontres et séances d'**information avec des employeurs locaux** et, si possible, accueil de stagiaires par ses employeurs.

> Le renforcement des **formations linguistiques**, notamment avec le concours de l'enseignement communal de promotion sociale (Cours communaux de langues modernes).

> La création d'un **parcours d'intégration** pour les primo-arrivants de manière à ce qu'ils puissent mieux maîtriser la langue française, aptitudes indispensables pour se former de manière plus spécialisée.

> Le renforcement des **formations en informatique** grâce à des technologies performantes et un bon encadrement pédagogique. Ces formations devraient être qualifiantes et certifiées par Bruxelles Formation.

Pour la **Liste du bourgmestre**, toutes ces initiatives visent à donner une chance réelle au demandeur d'emploi de retrouver un job s'il en a la volonté. Par contre, la **Liste du bourgmestre** a toujours considéré que les autorités communales n'ont pas à offrir un emploi par piston ou faveur.

Ainsi, dans l'administration communale, les recrutements se font sur la base de critères de sélection et d'évaluation des chefs de service. Le Collège a également veillé à organiser des examens exigeants pour le recrutement et la promotion des agents statutaires. Ce haut degré d'exigence de compétence est la garantie d'un service communal de qualité.



LE DYNAMISME DU COMMERCE DANS LES QUARTIERS

Le commerce de proximité souffre car la concurrence est de plus en plus impitoyable, notamment en raison du développement du commerce en ligne. Certains propriétaires de rez-de-chaussée commerciaux exigent aussi des loyers sans rapport avec la réalité économique.

Ceux qui font croire qu'ils peuvent maîtriser les lois du marché de l'immobilier commercial trompent les commerçants et l'opinion publique. Par contre, une commune peut contribuer à l'embellissement d'un quartier commercial favorisant ainsi sa promotion et sa fréquentation.

Ce travail a déjà été bien entamé dans l'avenue Georges Henri et dans d'autres noyaux commerciaux, grâce aux initiatives développées par **Michèle NAHUM**, échevine de l'expansion économique.

Ce programme d'investissement doit être mené sur plusieurs années, car les budgets qui y sont consacrés sont importants.

AFIN DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES NOYAUX COMMERCIAUX DE PROXIMITÉ, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> L'harmonie de l'avenue Georges Henri

La poursuite du plan de redéploiement de l'avenue Georges Henri, notamment par l'octroi de primes aux montants significatifs pour l'embellissement des façades, le retrait des enseignes commerciales obsolètes et le placement de nouvelles enseignes conformes au règlement communal d'urbanisme applicable au périmètre Georges Henri.

> L'investissement dans le patrimoine immobilier commercial (5 immeubles déjà acquis avenue Georges Henri) pour le rénover et mettre sur le marché des rez-de-chaussée commerciaux à des loyers raisonnables, ainsi que créer du logement aux étages.

> La création d'un parking souterrain sous la métairie Van Meyel pour mieux organiser la gestion de l'espace public dans l'avenue



Avenue Georges Henri

CONSEILLÈRE
COMMUNALE

12^e



Aurélie MELARD

Noyau commercial place Saint-Lambert



Métairie Van Meyel



Georges Henri et la rendre plus attrayante, pour autant que le financement et la gestion soient assumés par un investisseur privé sur la base d'un contrat de concession.

> **La réhabilitation de l'espace public de l'avenue Georges Henri** et d'autres noyaux commerciaux (notamment la place Verheylewegen), afin d'améliorer les modes de déplacement et de retrouver des surfaces piétonnes suffisamment larges qui rendent leur fréquentation agréable.

SOUTENIR LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DE TOUS LES QUARTIERS

> Des événements festifs pour dynamiser le commerce

La promotion des quartiers commerciaux par l'organisation d'événements festifs et conviviaux mais aussi par le développement d'animations plus ciblées, mettant à l'honneur certains commerces en raison de leur spécificité ou d'animations qui y seront accueillies, par exemple un parcours d'artistes.

> Le développement de la **promotion des commerces sur les réseaux sociaux** de manière à mieux faire connaître leur attractivité. À cette fin, une plateforme numérique sera gérée par un agent communal et des partenariats seront conclus avec les commerçants qui voudront y participer.

> Des avantages pour les clients

La fidélisation de la clientèle des commerces de proximité par l'octroi d'avantages accordés par les commerçants mais aussi par la commune (par exemple, des invitations aux spectacles à Wolubilis ou à d'autres événements majeurs de notre commune).

> Diversifier le commerce

Le contrôle du type de commerce qui s'établit dans certaines voiries commerciales, notamment à l'avenue Georges Henri. A cette fin, le plan particulier d'aménagement pour l'avenue Georges Henri sera finalisé ce qui permettra de **limiter ou d'interdire l'implantation de cer-**

tains commerces. En effet, seule une mesure urbanistique contraignante peut atteindre cet objectif.

> Le développement du service communal de **conseil aux commerçants** indépendants et professions libérales, notamment pour leur accompagnement dans les démarches administratives.

> L'évaluation, en concertation avec les habitants et les commerçants ambulants, des **marchés hebdomadaires** organisés sur le territoire de la commune et leur éventuelle réorganisation.

> Encourager les gestes solidaires

L'encouragement à des formules de rencontres conviviales et solidaires dans les commerces en permettant qu'une personne offre à une autre un produit ou un service, selon le concept des « Produits suspendus » initié à Naples et qui connaît un réel succès.



Brocante Place St-Lambert



La braderie avenue Georges Henri

CONSEILLER
COMMUNAL,
CONSEILLER
DE POLICE

33^e



Jean-Jacques
VANDELDE

PRATIQUER UN SPORT DANS DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ

Dans notre commune, il est facile de pratiquer son sport de préférence, à tout âge et aux meilleures conditions, **Eric BOTT**, échevin des sports, y veille. La diversité des sports proposés est remarquable et la qualité des infrastructures sportives incontestable.

PARCE QUE LA PRATIQUE SAINTE DU SPORT CONTRIBUE AU BIEN-ÊTRE, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> La poursuite des programmes de **remise en forme** existants (« Je cours pour ma forme », marche nordique, natation...) pour inviter la population à la pratique sportive et adaptée. Ces programmes seront diversifiés afin de permettre de découvrir d'autres pratiques sportives moins connues mais tout aussi bénéfiques.

> Le maintien de la **politique tarifaire préférentielle** en faveur des habitants de Woluwe-Saint-Lambert pour l'accès aux infrastructures et activités sportives dépendant directement de la commune (notamment la piscine et les tennis communaux).

> Favoriser le sport des jeunes

Le maintien de l'octroi de « **chèques-sports** » en faveur des familles aux revenus faibles afin de favoriser la pratique sportive de leurs enfants et adolescents.

> La diminution des **tarifs** d'occupation des installations sportives communales pour les clubs qui encouragent la formation et l'encadrement des jeunes.

DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES TOUJOURS PLUS MODERNES

> La poursuite de la **rénovation du complexe sportif Poséidon** : isolation des façades, remplacement des châssis, éclairage Led de la piscine et des salles de sport, rénovation des vestiaires des salles d'escalade et d'arts martiaux, installation d'un système d'aérothermes silencieux dans les salles, remplacement des plots de départ de la piscine principale et fin du programme de rénovation des vestiaires.

CONSEILLÈRE CPAS

24^e



Joëlle CHANTRY



Terrain de baseball - Stade communal



Terrain de football n°1 et piste d'athlétisme – Stade communal

> Une piste d'athlétisme rénovée

Le réaménagement complet de la piste d'athlétisme du stade (subside acquis et travaux programmés pour l'été 2019).

- > Le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports de l'école Parc Malou Robert Maistriau (subside acquis et travaux programmés).
- > L'adaptation des terrains du stade communal pour le hockey et le football.
- > **La rénovation des vestiaires** des tennis communaux.
- > L'installation d'un système d'éclairage Led au stade communal afin de réduire la consommation.
- > La création d'un roller-park au stade communal (proche des nouveaux terrains multisports)



Piscine du Poséidon



Terrain de tennis – Stade communal

LA PASSION DE LA CULTURE POUR TOUS

La vie culturelle est intense dans notre commune. Il y en a pour tous les âges et pour toutes les sensibilités. La **Liste du bourgmestre** entend **présERVER cette identité forte de notre commune**. Les budgets consacrés à la culture ne doivent pas être considérés comme des dépenses inutiles ou facultatives. Au contraire, **permettre l'accès à tous les modes d'expression culturelle** est un devoir de citoyenneté car les cultures rassemblent et favorisent l'entente et le respect mutuel. **Voilà pourquoi la politique culturelle sera toujours au cœur de notre ambition, de notre passion pour Woluwe-Saint-Lambert.**

LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Le maintien de l'ensemble des activités culturelles qui animent la vie de notre commune tout au long de l'année. Dans les années à venir, elle mettra plus particulièrement l'accent sur le **soutien**



Une toile sous les étoiles

1^{er}



Olivier MAINGAIN

LB - DéFi

BOURGEMESTRE : Police – prévention – administration générale – ressources humaines – administration et marchés – propreté publique – bâtiments communaux – enseignement francophone – planification, projets et protection du patrimoine – culture – information – coordination générale du plan de revitalisation des noyaux commerciaux.

*maingain.olivier@gmail.com – 0476 98 46 98
Avenue Herbert Hoover, 36*



à la création car de nombreux artistes ont des attaches avec notre commune. Elle développera des nouvelles formules d'encouragement à la création (accueil en résidence, bourse, prix...).

Le développement de nouveaux projets pour favoriser l'accès à la culture pour tous. Promettre la gratuité pour l'accès à tous les spectacles ou événements culturels est utopique. Par contre, la **Liste du bourgmestre** a la volonté de permettre au plus grand nombre de les découvrir et de les apprécier. Car la vraie ambition démocratique est celle qui encourage l'esprit critique et la compréhension des enjeux de notre société. En concertation avec le secteur associatif et les institutions culturelles, la création d'un abonnement « **La culture, ma passion** » pour bénéficier de tarifs réduits et avantages pour un certain nombre d'événements culturels de notre commune.

- > La découverte, **dès le plus jeune âge**, de toutes les expressions culturelles grâce à des actions communes entre les centres culturels Wolubilis et Op Weule, les écoles et les crèches.
- > Les **échanges culturels avec nos villes partenaires ou jumelées** : Meudon (France), Bandalungwa (République démocratique du Congo), M'Bazi (Rwanda), Trieste (Italie). D'autres projets seront envisagés avec d'autres communes européennes car la vitalité du projet européen dépend, pour une part, de l'engagement des communes à servir la citoyenneté européenne.
- > L'association encore plus étroite de **l'école Le 75**, école supérieure communale d'arts plastiques, à la vie culturelle de notre commune, en proposant notamment des espaces publics de création artistique aux étudiants de cette école.
- > Le soutien aux **projets culturels des deux académies communales**, la francophone et la néerlandophone, qui participent déjà à différents événements (Fête de la musique, Tambours pour la paix, concerts...).
- > La création d'un **prix culturel communal**. Si le prix Médiatine met, chaque année, à l'honneur des artistes plasticiens, d'autres disciplines ne bénéficient pas de la même reconnaissance.
- > Le soutien aux projets des associations et comités de quartier qui veulent davantage participer au dynamisme de notre vie culturelle.
- > Le maintien, voire l'extension des **bibliothèques communales** des deux régimes linguistiques parce que la promotion de la lecture est le fondement de la démocratisation de l'accès à la culture.

UN PATRIMOINE COMMUNAL ENTRETENU, VALORISÉ ET AFFECTÉ AUX MISSIONS ESSENTIELLES DE LA COMMUNE



Le hall de la maison communale sera bientôt rénové

29^e



Joseph VRANKEN

Notre commune est riche d'un patrimoine remarquable qui a été mis particulièrement en valeur ces dernières années. Toutes les personnes qui découvrent, par exemple, le château Malou, reconnaissent la qualité de sa récente rénovation. Le choix de la **Liste du bourgmestre** est claire : une gestion rationnelle du patrimoine pour mieux l'entretenir, le valoriser et réduire la consommation d'énergie.

POUR POURSUIVRE LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL, LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> La poursuite de la **rénovation de l'intérieur de l'hôtel communal**, notamment pour y faciliter l'accès des PMR. Le bâtiment est classé et la procédure d'obtention de permis de patrimoine/urbanisme est longue et requiert une concertation avec les services régionaux qui ont déjà reconnu l'intérêt du projet présenté.

> Des bâtiments toujours moins énergivores

La poursuite des investissements d'économie d'énergie dans l'ensemble des bâtiments communaux. Après avoir privilégié les bâtiments administratifs et les bâtiments scolaires, la cellule « Economie d'énergie » mènera à bien le projet, de grande ampleur, d'isolation et de rénovation du complexe Poséidon. L'ambition est de réduire sensiblement la consommation d'eau, d'électricité et de gaz de ce bâtiment qui, conçu dans les années '60, est particulièrement énergivore.

> L'accélération du recours aux **énergies renouvelables** grâce notamment au placement de panneaux photovoltaïques sur le toit d'écoles communales et de bâtiments communaux (exécution du programme Solarclick auquel la commune a pris part).

> L'exécution du programme de placement d'un **éclairage adapté** dans les bâtiments et particulièrement dans les écoles afin que l'environnement lumineux soit plus doux et agréable.

> Des écoles rénovées

La poursuite des investissements dans les écoles car la plupart des écoles ont été construites dans les années 1960-70, période de forte croissance démographique, mais époque où la qualité du bâti n'était pas toujours remarquable. L'ambition est de supprimer la quasi-totalité des pavillons provisoires existants encore aux abords de certaines écoles afin d'offrir un meilleur accueil aux enfants et de meilleures conditions de travail au personnel.



Reconstruction des écoles Parc Schuman (future école Georges Désir) et La Charmille

DÉFENDRE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE

COMBATTRE, SANS RELÂCHE, LES INSUPPORTABLES NUISANCES DUES AU SURVOL AÉRIEN DE NOTRE COMMUNE.

La responsabilité du gouvernement Michel/De Wever est lourde dans le scandale du survol aérien abusif des communes bruxelloises. Le ministre MR des transports, François Belot, se moque des Bruxellois et ne respecte pas les décisions de justice qui interdisent plusieurs routes aériennes au-dessus de Bruxelles. Ce mépris de l'état de droit est caractéristique de l'omnipotence de la NVA dans la majorité fédérale et le MR acquiesce.

Parce qu'il y va du droit à la santé et au bien-être de nos habitants, la **Liste du bourgmestre** a engagé depuis longtemps de nombreuses actions pour forcer, notamment par voie de décision de justice, le gouvernement fédéral à respecter la loi.

L'arrêté dit Gosuin (ministre DéFI) est le levier juridique le plus solide pour obtenir la condamnation du gouvernement fédéral en justice. Cet arrêté détermine les normes de nuisances sonores à ne pas dépasser en Région bruxelloise. Le Collège a obtenu que la Région bruxelloise place un sonomètre supplémentaire dans notre commune pour constater de manière plus régulière les infractions à cet arrêté. Les premiers constats sont accablants : entre 6 et 7 heures du matin, plus d'un survol sur cinq de notre commune est en infraction. Pour renforcer les constats ainsi établis, le Collège a décidé d'acquérir de nouveaux sonomètres qui multiplieront les constats d'infraction. Fort de ces constats, le Collège pourra alors entamer de nouvelles procédures judiciaires devant les tribunaux afin de faire condamner le gouvernement fédéral. L'avocat de la commune y travaille déjà.



LA LISTE DU BOURGMESTRE PREND LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

> Elle demande également à la Région bruxelloise l'institution d'un **Observatoire de la santé** qui réunira tous les praticiens, experts et représentants des associations de défense des populations. Cet observatoire devra déterminer les conséquences des nuisances engendrées par le survol intensif de notre commune sur l'état de santé de la population. S'il est établi par cet observatoire que les nuisances engendrées portent atteinte à la santé de plusieurs habitants, des actions en indemnisation pourraient alors être engagées.

> La **Liste du bourgmestre** soutient sans réserve la détermination du gouvernement régional actuel qui a décidé d'**exiger le paiement des astreintes**, prévues par l'arrêté Gosuin, par toutes les compagnies aériennes dont les vols sont en infraction. Faut-il rappeler que sous le gouvernement précédent, le ministre Ecolo Huytebroek avait renoncé à engager les procédures visant à faire respecter l'arrêté Gosuin. Une nouvelle preuve qu'Ecolo n'est pas le garant d'une politique environnementale efficace.

> Olivier MAINGAIN dépose une résolution au niveau fédéral

La **Liste du bourgmestre** défendra plus que jamais les revendications reprises dans la résolution déposée par le bourgmestre, Olivier MAINGAIN au Parlement fédéral.

Découvrez ce texte complet sur le site : <http://listedubourgmestre-wstl.be/>

RENFORCER LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ÉMISSION DES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES.

La **Liste du bourgmestre** est particulièrement attentive à accompagner les habitants les plus sensibles qui souffrent de l'intensité des ondes électromagnétiques dans leur environnement.

> Contrôler les taux d'émission

Même si la commune n'a pas compétence pour déterminer les normes d'émission de ces ondes, La **Liste du bourgmestre** renforcera les moyens donnés au service de l'environnement pour effectuer des mesures régulières de l'intensité de ces ondes. Les habitants pourront faire appel à ce service.



31^e



Charles SIX

LISTE DU BOURGMESTRE









de Woluwe-Saint-Lambert n°

4

Vous pouvez voter pour plusieurs candidats de la même Liste.

1	 Olivier MAINGAIN	 Ariane CALMEYN	20	<input type="radio"/>
2	 Michèle NAHUM	 Thierry WANTENS	21	<input type="radio"/>
3	 Eric BOTT	 Nathalie RIABICHEFF	22	<input type="radio"/>
4	 Jacqueline DESTRÉE- LAURENT	 Jean ULLENS de SCHOOTEN	23	<input type="radio"/>
5	 Gregory MATGEN	 Joëlle CHANTRY	24	<input type="radio"/>
6	 Fabienne HENRY	 Francis MATTHYS	25	<input type="radio"/>
7	 Philippe JAQUEMYS	 Marie-Jeanne PETI MPANGI	26	<input type="radio"/>
8	 Delphine DE VALKENEER	 Emmanuel van der PLANCKE	27	<input type="radio"/>
9	 Michaël LORIAUX	 Laila ANBARI	28	<input type="radio"/>

10		Julie VAN GOIDSENHOVEN-BOLLE	
11		Jacques MELIN	
12		Aurélie MELARD	
13		Xavier LIÉNART	
14		Anne DRION du CHAPOIS	
15		Quentin DEVILLE	
16		Sonia BEGYN	
17		Jérémie ERKAN	
18		Adelaïde de PATOUL	
19		Alain ARNOULD	

29		Joseph VRANKEN	
30		Symela TSAKIRI	
31		Charles SIX	
32		Marie PEETERS	
33		Jean-Jacques VANDELDE	
34		Françoise CHARUE	
35		Pierre-Alexandre de MAERE d'AERTRYCKE	
36		Francine BETTE	
37		Isabelle MOLENBERG	

Découvrez le parcours et les priorités des candidats sur le site :

 listedubourgmestre-wstl.be



La **LISTE** **DU** **BOURGMESTRE**

a de nombreux projets pour faire de

WOLUWE-SAINT-LAMBERT une commune encore plus exceptionnelle !

En savoir plus sur le bilan de la mandature 2012-2018
et sur les candidats :

 listedubourgmestre-wstl.be

Rejoignez-nous :

 [woluwelb](https://www.facebook.com/woluwelb)  [woluwelb](https://www.instagram.com/woluwelb)